



Paris, le 22 DEC. 2009

**Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire**

**Service du budget  
et de l'égalité des chances**

**Sous-direction  
de la vie scolaire  
et des établissements**

**Bureau de l'action  
sanitaire et sociale  
et de la prévention**

DGESCO B 3-1  
n°09.0340

Affaire suivie par  
Stéphane Guérault  
et Claire Patry

Téléphone :  
01 55 55 20 72  
Télécopie :  
01 55 55 38 02  
Courriel :  
dgescob3-1.sr@education.gouv.fr  
claire.patry@education.gouv.fr  
110 rue Grenelle  
75357 Paris SP 07

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
Porte-parole du Gouvernement

à

Mesdames les rectrices et  
Messieurs les recteurs d'académie

Mesdames les inspectrices et messieurs les  
inspecteurs d'académie, directrices et  
directeurs des services départementaux de  
l'éducation nationale

A l'attention de

- Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
- Mesdames les directrices et messieurs les Directeurs  
des centres de formations des apprentis (CFA)
- Mesdames les présidentes et messieurs les  
présidents des groupements d'établissements  
de l'éducation nationale (GRETA)

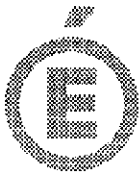
**Objet : L'éducation à la sécurité routière :**

- désignation des référents de sécurité routière ;
- utilisation des simulateurs deux roues ;
- session 2010 ASSR - ASR.

Les jeunes sont surexposés au risque routier : alors qu'ils ne représentent que 13% de la population, les 15-24 ans constituent près de 26% des personnes tuées sur la route. Si le nombre de victimes est en baisse, près de la moitié des usagers de deux roues à moteur tués sont des jeunes de 15 à 17 ans. Ce chiffre est relativement stable depuis 1995.

Face à un tel constat, le gouvernement a inscrit la lutte contre l'insécurité routière au nombre des priorités nationales. Il souhaite accentuer son effort de sensibilisation des jeunes à la sécurité routière. Les décisions prises par les comités interministériels de la sécurité routière (CISR) du 13 février 2008 et du 19 janvier 2009 s'inscrivent dans cette optique. L'effort doit être poursuivi et renforcé dans une perspective de **continuité éducative au niveau du lycée**, notamment en matière de lutte contre l'alcool au volant et de prévention de l'accidentalité des jeunes.

.../...



## **1. Désignation des référents de sécurité routière et constitution de listes académiques**

Suivant l'avis du dernier CISR, le ministère de l'Education nationale a décidé en décembre 2008 d'étendre aux lycées et aux centres de formation des apprentis (CFA), le dispositif de désignation d'un référent de sécurité routière, jusque-là développé dans les collèges. Il vous est demandé de bien vouloir veiller à la désignation, dans chaque collège, lycée -lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) ou lycée professionnel (LP)- et dans chaque CFA d'un référent sécurité routière.

Pour exercer sa mission, ce référent pourra se rapprocher, soit des correspondants académiques et départementaux « sécurité », soit des chargés de mission « sécurité routière » rattachés aux préfetures, ou encore des personnels compétents du ministère chargé de l'intérieur ou du ministère de la défense. Il pourra également prendre appui sur les associations engagées dans la lutte contre l'insécurité routière, en particulier la Prévention Routière et Prévention Maif.

Chaque académie devra constituer une **liste des référents « sécurité routière » des lycées (LEGT, LP)** consultable par les représentants des associations, qui leur proposeront d'apporter leur contribution pour l'organisation d'actions de sensibilisation.

## **2. Utilisation des simulateurs deux roues**

Au cours de l'année 2008, le ministère de l'Education nationale a acquis 28 simulateurs de conduite de deux-roues motorisés. Ces outils, qui offrent aux jeunes l'opportunité d'une mise en situation réelle, sont à la disposition des établissements auprès des centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP). D'autres simulateurs sont commandés pour que chaque département puisse en disposer.

Le ministère de l'Education nationale a signé, en juin 2009, une convention avec l'association Prévention Maif qui est autorisée à utiliser et à accompagner l'usage de ces simulateurs dans les établissements demandeurs. Un document d'accompagnement de ces outils sera à la disposition des établissements sur le site <http://eduscol.education.fr/securite>.

## **3. Session 2010 des attestations de sécurité routière (ASSR et ASR)**

Les établissements -collèges, LEGT et LP, groupements d'établissements de l'Education nationale (GRETA), centres de formation des apprentis (CFA) et établissements sanitaires et médico-sociaux accueillant des élèves handicapés-demeurent libres de choisir les dates précises de déroulement des épreuves d'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR), d'attestation de sécurité routière (ASR), dans le respect du calendrier général indiqué en annexe.

Il appartient, en outre, aux établissements concernés d'organiser les épreuves selon les modalités définies en annexe et disponibles sur le site <http://eduscol.education.fr/securite>.

**Pour la session 2010, un support DVD est adressé à chaque établissement, accompagné des grilles d'évaluation et de correction des épreuves permettant le passage collectif des élèves.**

.../...



Enfin, le suivi des candidats reçus et la mesure de l'efficacité de l'éducation à la sécurité routière sont assurés par le renseignement de l'acquisition de l'ASSR dans la base élèves SCONET, conformément aux modalités mentionnées en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer ces informations à l'ensemble des établissements de votre académie.

3 / 3

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis Nembrini

**PJ** : Annexe relative aux modalités d'organisation des attestations de sécurité routière

## ANNEXE

### MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES DE SECURITE ROUTIERE SESSION 2010

Les épreuves de sécurité routière sanctionnent les connaissances et les capacités acquises à travers la formation dispensée par les enseignants. Ces derniers peuvent s'appuyer sur le livret « l'éducation à la sécurité routière dans les disciplines au collège » ainsi que sur les **fiches pédagogiques** et le **répertoire des connaissances et des comportements des usagers de l'espace routier** téléchargeables à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/securete>. Ce site propose aussi des épreuves d'entraînement ainsi que des liens vers des outils interactifs en ligne.

Ces différentes attestations sont délivrées à partir des épreuves d'évaluation sur un support DVD, livré dans chaque établissement.

Les attestations de sécurité routière (ASSR1-ASSR2-ASR) sont obligatoires pour tous les jeunes qui sont nés à partir du 1er janvier 1988.

Le brevet de sécurité routière (BSR) est accessible pour les titulaires de l'ASSR1. Il est aussi accessible aux titulaires de l'ASSR2 ou de l'ASR.

#### I. Les publics concernés

L'épreuve de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau (**ASSR1**) est organisée pour les élèves des classes de cinquième et de niveau correspondant, pour des élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 14 ans au cours de l'année civile (au plus tard le 31 décembre 2010), ainsi que pour les élèves qui ont échoué précédemment.

L'épreuve de l'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (**ASSR2**) est organisée pour les élèves des classes de troisième et de niveau correspondant, pour des élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 16 ans au cours de l'année civile (au plus tard le 31 décembre 2010), ainsi que pour les élèves qui ont échoué précédemment ou ceux qui sont encore scolarisés et peuvent, le cas échéant, être âgés de plus de seize ans.

L'épreuve de l'attestation de sécurité routière (**ASR**) est organisée dans les groupements d'établissements de l'Education nationale (GRETA) et dans les centres de formation d'apprentis (CFA) pour les apprentis et les candidats âgés de 16 ans et plus, qui ne sont plus scolarisés.

#### Cas particuliers

Les élèves scolarisés hors établissements publics ou privés sous contrat, au CNED, les enfants du voyage, doivent également subir les épreuves des attestations scolaires de sécurité routière de premier et de second niveaux.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale, ou les autorités administratives compétentes pour les autres départements ministériels, désignent les établissements dans lesquels ces élèves passent les épreuves.

#### En résumé :

- Les jeunes **scolarisés** et les **pré-apprentis** passent les **ASSR**.
- Les personnes âgées de **16 ans et plus et qui ne sont plus scolarisées** passent l'**ASR** dans un GRETA.
- Les **apprentis** passent l'**ASR** dans les CFA.

**En cas d'impossibilité absolue pour les apprentis** de passer l'ASR dans un CFA, deux cas sont envisageables :

- **soit** ils passent l'ASSR dans un collège, un LEGT ou un LP. Dans cette hypothèse, les CFA prendront contact avec l'inspection académique qui leur indiquera l'établissement dans lequel pourra se dérouler la passation des épreuves ;
- **soit** ils passent l'ASR dans un GRETA.

## La période d'organisation des épreuves

- Les épreuves ASSR 1 et ASSR 2 pourront être organisées dans les établissements durant la période du **1<sup>er</sup> mars 2010 au 02 avril 2010**, à une date choisie par chaque établissement.

Une épreuve de rattrapage pourra être organisée, **avant le 28 mai 2010**, à l'attention des élèves absents le jour des épreuves ASSR 1 ou ASSR 2 ou des élèves ayant échoué.

- Les épreuves ASR pourront être organisées dans les CFA et les GRETA durant la période **du 4 janvier au 31 décembre 2010**, à une date choisie par chaque CFA et chaque GRETA.

Une épreuve de rattrapage pourra être **organisée, avant le 31 décembre 2010**, à l'attention des candidats absents le jour de l'épreuve ASR ou ceux ayant échoué.

- Dans les établissements sanitaires et médico-sociaux accueillant des élèves handicapés, le passage des épreuves ASSR 1, ASSR 2 pourra être organisé **du 4 janvier au 31 décembre 2010**.

***Il est important de respecter un délai de remise à niveau pour les jeunes ayant échoué, entre l'épreuve principale et l'épreuve de rattrapage.***

## II. L'organisation des épreuves

Toutes les épreuves (ASSR 1 et 2, ASR) se déroulent par projection vidéo depuis un support DVD et se présentent sous forme d'un QCM composé de 20 questions réparties par thème (piéton, cycliste, cyclomotoriste, autres).

Chaque épreuve, d'une durée d'environ 30 minutes, est passée collectivement à partir d'une projection vidéo des questionnaires du support DVD. Toutefois, pour les élèves de l'enseignement adapté ou pour les jeunes présentant un handicap, les enseignants procèdent aux aménagements qu'ils jugent nécessaires, sans dénaturer les épreuves.

**Les éléments d'information suivants** doivent être donnés **avant les épreuves** aux candidats par l'examinateur.

**Pour répondre** aux questions qui lui sont posées, l'élève **coche des cases** rondes ou carrées :

- les cases rondes signifient **qu'une seule réponse** est attendue,
- les cases carrées signifient que **plusieurs réponses** sont possibles et que toutes les réponses peuvent être justes dans certains cas.

## III. La délivrance des attestations

Les attestations scolaires de sécurité routière, l'attestation de sécurité routière sont délivrées aux candidats qui ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20.

Les attestations sont directement émises par l'établissement à partir du document livré avec le DVD et signées par le chef d'établissement, le directeur ou l'autorité administrative compétente pour les autres départements ministériels, puis remises aux candidats ayant passé avec succès l'épreuve.

### **Attention : conservations des résultats**

En cas de perte du document, une attestation de réussite pourra être, à nouveau, délivrée.

Il est, donc, vivement conseillé aux chefs d'établissements, aux directrices et directeurs de CFA, aux présidentes et présidents de GRETA de conserver les listes nominatives des candidats reçus.

#### **IV. Le suivi des candidats reçus**

1. **Pour la session 2010, chaque EPLE** renseignera impérativement dans la Base élèves SCONET l'acquisition de l'ASSR.

Dans l'application Base Elèves :

- pour une saisie en masse : utiliser l'entrée « Saisie en masse /saisie de diplômes ou de certifications » ;
- pour une saisie individuelle (ou une modification) : utiliser la Fiche individuelle de l'élève, onglet «Historique des scolarités », Historique des Diplômes / Ajouter un diplôme.

**Les champs à saisir sont :**

**Année :** 2010

**Niveau :** ATT SECUR, libellé court pour « Attestation de sécurité routière »

**Spécialité :** au choix

ATT SCO SECURITE ROUTIERE 1ER NIV

ATT SCO SECURITE ROUTIERE 2ND NIV

ATTESTATION DE SECURITE ROUTIERE

(Mention : rien à saisir)

2. **Pour la session 2010, chaque GRETA** renseignera l'enquête (fiche bilan) selon les modalités qui leur seront communiquées par le bureau de la formation professionnelle continue (DGESCO A2-4).

## Guide d'utilisation :

### Saisie ASSR dans Sconet <Accès Base Elèves>

#### SAISIE EN MASSE

Cliquez sur « Saisie de diplômes ou certification » :

COLLEGE JULES FERRY - [0950019E] ERMONT cedex

Saisie d'un diplôme ou d'une certification pour un ensemble d'élèves

Choix diplôme / certification

Les diplômes saisis seront enregistrés dans tous les établissements où les élèves sont retrouvés ( recherche par IRE )

* Année d'obtention	* Diplôme/Attestation	* Spécialité	Mention
2007	ATT SECUR	ATT SCO SECURITE ROUTIERE 1ER NIV	
1	2	3	4

Suite

V07-7-015 Haut de page

1 Saisir l'année de l'obtention de l'attestation

2 Choisir l'attestation « ATT SECUR »

3 Choisir la spécialité désirée : « ATT SCO SECURITE ROUTIERE 1ER NIV », ...

4 Ne pas saisir de mention

### Choisir un Mode de sélection :

COLLEGE JULES FERRY - [0950019E] ERMONT cedex

Saisie d'un diplôme ou d'une certification pour un ensemble d'élèves

Sélection élèves

Mode de sélection

Par MEF

Par DIVISION

Par MEF année précédente

Suite Retour

V07-7-015 Haut de page

Une fois que le mode de sélection est choisi, vous verrez apparaître l'écran suivant :

COLLEGE JULES FERRY - [0950019E] ERMONT cedex

Ministère de l'éducation nationale  
 Saisie en masse > Diplômes > Certifications > Sélection élèves par division

ScotNet BEP (années 2007-2008)

Accueil Aide Guide Edition Quoi de neuf Informations pratiques atout Sconet Quitter

Fiches élèves Saisie d'un diplôme ou d'une certification pour un ensemble d'élèves

Affectations divisions/groupes Sélection des élèves par DIVISION.

Saisie en masse

Motif de sortie  
 Saisie de diplômes ou certifications  
 Saisie rapide des options  
 Exploitation  
 Liaisons

**Sélections complémentaires** 2

Choix complémentaires 1 Critères de sélection

301 302  
 303 304  
 305  
 306  
 307  
 308

Ajouter >>  
 << Enlever

Suite Retour

V07.7.0.3 Haut de page

- 1 Sélectionner la division ou le MEF désiré
- 2 Ensuite Cliquer sur Ajouter (ou Enlever si besoin)

Sélectionner / désélectionner tous les élèves

COLLEGE JULES FERRY - [0950019E] ERMONT cedex

Ministère de l'éducation nationale  
 Saisie en masse > Diplômes > Certifications > Liste des élèves

ScotNet BEP (années 2007-2008)

Accueil Aide Guide Edition Quoi de neuf Informations pratiques atout Sconet Quitter

Fiches élèves Saisie d'un diplôme ou d'une certification pour un ensemble d'élèves

Affectations divisions/groupes Saisie en masse d'un diplôme ou d'une certification

Saisie en masse Critères sélectionnés

Motif de sortie  
 Saisie de diplômes ou certifications  
 Saisie rapide des options  
 Exploitation  
 Liaisons

Année : 2007  
 Niveau : ATT SECUR  
 Spécialité : ATT SCO SECURITE ROUTIERE 1ER NIV

Attribuer diplôme/certif à la sélection Retour

**Liste des élèves par division** 2

Tout sélectionner / Tout désélectionner

Elève ayant obtenu le diplôme

	Nom	Prénom	MEF	DIVISION
<input type="checkbox"/>	ABLA	Khaled	3EME	302
<input type="checkbox"/>	BOUDIER	Olivier	3EME	302
<input checked="" type="checkbox"/>	BOULE	Marianne	3EME	302
<input type="checkbox"/>	BRUNEAU	Gloriane	3EME	302
<input checked="" type="checkbox"/>	CHASTANG	Thibault	3EME	302
<input checked="" type="checkbox"/>	CIRAKMAN	Ufuk	3EME	302
<input type="checkbox"/>	COQUERELLE	Céline	3EME	302
<input checked="" type="checkbox"/>	COUSINARD	Baptiste	3EME	302
<input type="checkbox"/>	DUSSAUSSOIS	Elisabeth	3EME	302

- 1 Si besoin affiné la sélection unitairement par élève
  - 2 Ensuite cliquer sur le bouton « Attribuer diplôme / certif à la sélection »
- ⇒ Tous les élèves ont ainsi leur attestation ASSR saisie dans la base Sconet.  
 Si besoin, il est possible de saisir ou de modifier une attestation ASSR individuellement.

# SAISIE INDIVIDUELLE

Dans « Fiches élèves », choisir « Fiche individuelle »

COLLEGE JULES FERRY - [0950019E] ERMONT cedex

Accueil Aide Guide Edition Quoi de neuf Informations pratiques atout Sconet Quit

**Fiches élèves**

- Fiche individuelle**
- Sélection élève
- Suppression fiche élève
- Création rapide élèves
- Suppression des doublons responsables
- Déscolarisation suite à fermeture de MEF
- Adresses avec une commune fermée
- Affectations divisions/groupes
- Saisie en masse
- Exploitation
- Liaisons

Nom	Prénom	Division	Né(e) le	Scolarisé(e)	Etat	
b						
[tous] [tous] [tous] [tous] [tous] [Chercher]						
Nom	Prénoms	Div.	Né(e) le	Scolarisé(e)	Etat	Ajouter
BABAAISSA	Rayane	301	15/04/1993	Non	Complète	Modifier
BEAUVAIS	Eloëdia	301	16/03/1993		Complète	Modifier
BOLAMBA	Goldy	301	09/08/1992		Complète	Modifier
BOUGUET	Jessie	301	06/05/1992		Complète	Modifier
BOULOC	Charlotte	301	11/08/1993		Complète	Modifier

5 occurrences trouvées.

V0821.0:0

Il est possible de rechercher un élève suivant certains critères : Nom, Division...

Ensuite, pour accéder à la fiche de l'élève, cliquer sur le bouton « Modifier »

COLLEGE JULES FERRY - [0950019E] ERMONT cedex

Accueil Aide Guide Edition Quoi de neuf Informations pratiques atout Sconet Quitter

**Fiches élèves**

- Fiche individuelle**
- Sélection élèves
- Suppression fiche élève
- Création rapide élèves
- Suppression des doublons responsables
- Déscolarisation suite à fermeture de MEF
- Adresses avec une commune fermée
- Affectations divisions/groupes
- Saisie en masse
- Exploitation
- Liaisons

Identification	Scolarité	Responsables	Adresse élève	Scolarité multiples	Scolarité Historique	Sortie Etablissement	Photo
« 1 »	BOLAMBA Goldy	INE: 2304018703M	Scolarisé(e)	301		Mise à jour le 07/12/2007	

Pour l'année 2007-2008 : Le diplôme A5SR1, spécialité ATT-SCO SECURITE ROUTIERE 1ER NIV a été obtenu dans le(s) établissement(s) suivant(s): 0950722U, 0950019E

**HISTORIQUE DES SCOLARITÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES**

Année scolaire	Début	Fin	Nom établissement	MEF	Statut BEA	Div.	Options	Ajouter	Supprimer
2006 - 2007	01/09/2006	30/06/2007	ERMONT CLG JULES FERRY	4EME			ANG ESP		

**HISTORIQUE DES DIPLOMES**

N'utilisez le bouton Supprimer que si vous êtes l'établissement ayant attribué le diplôme car la mise à jour des diplômes est automatiquement répercutée sur tous les établissements fréquentés par l'élève.

Session	Niveau	Spécialité	Mention	Ajouter	Supprimer
2007	ATTESTATION DE SECURITE ROUTIERE	ATT SCO SECURITE ROUTIERE 1ER NIV	2		

Retour

1 Dans la fiche élève, aller dans l'onglet « Scolarités historiques »

2 Et sélectionner l'attestation à modifier

Remarque : Sur cet écran, il est aussi possible d'ajouter ou de supprimer une attestation

La saisie individuelle de la certification s'effectue de la même manière que pour la saisie en masse :

COLLEGE JULES FERRY - [0950019E] ERMONT cedex

Scenet BEE (Année 2007)

Accueil Aide Guide Edition Qui de neuf Informations pratiques tout Scenet Quitter

Fiches élèves Identification Scolarité Responsables Adresse élève Scolarités multiples Scolarités Historique Sortie Etablissement Photo

BOLAMBA Colly - INE: 2904016703M - Scolarité(s) 301 - Mise à jour le 23/11/2007

AJOUTER UN DIPLÔME

* Année d'obtention	* Diplôme/Attestation	* Spécialité	Mention
2007	ATT SECUR <input checked="" type="checkbox"/>	ATT SECUR (S) ROUVRE (E) (E) (M) <input checked="" type="checkbox"/>	

Valider Annuler

vob:1.0.0 Haut de page